

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE**

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Aux termes de la séance du 30 novembre 2022, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

Spécialité Chirurgie pédiatrique
(Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	AHYEE	Djeradi
2	AKIL	Hafidha
3	ASSAN	Beudelaire Romulus
4	ASSOUTO	Cédric Bignon Ulrich
5	CHIKHI	Karima
6	EBASSA	Karl Serge Ghislain
7	HOUEGBAN	Amoussou Sedjro Clotaire Romeo
8	IDRISSA	Salahoudine
9	NOUKPOZOUNKOU	Sourou Bruno
10	POULARD	Jean Came Emile
11	RAMACHE	Kouider

Cette liste est valable 18 mois

Fort-de-France, le 6 décembre 2022

Docteur Jérôme VIGUIER
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Siège

Centre d'Affaires « AGORA »
CS 80656
97263 FORT DE FRANCE CEDEX
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)
Site Internet : www.ars.martinique.sante.fr/

P/ Le Directeur Général et par délégation
La Directrice de l'Offre de
Soins et de l'Autonomie



Julie CALVET-COIFFARD
Julie CALVET-COIFFARD